

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 JUIN 2022**

ont présents :

Alain ABSCHEIDT, Françoise CLAUDE, Chantal DILLET, Nicole FERRY

Frédéric LATRAYE, Dominique BREGNARD, Jean-Luc DUVAL,

Joël MAIRE, Jean FELTER, Yoann GOLLER, Sébastien BARTH

Est nommé secrétaire : Jean-Luc DUVAL

- **ORDRE DU JOUR**

Transfert de la compétence éclairage public SDEV

La commune décide de transférer la compétence optionnelle "éclairage public" pour l'investissement au Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges pour les années 2023, 2024, 2025 et 2026.

Modifications statutaires : transfert de la compétence assainissement

Le conseil municipal approuve le transfert de la compétence assainissement collectif à la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois au 1^{er} Janvier 2023.

(6 pour – 4 contre – 1 abstention)

Attributions de compensation EPCI 2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la répartition des attributions de compensation telle que présentée lors du Conseil Communautaire du 3 Mars 2022. L'attribution qui sera versée par la Communauté de Communes du pays de Colombey pour la commune de Vicherey est de 5386 € en 2022.

(9 pour – 2 contre)

Participation frais étude de sol vente parcelle ZH169

Une participation à hauteur de 50 % sera demandée aux acquéreurs pour payer une partie des frais lié à l'étude géotechnique de la parcelle ZH169.

Convention gestion du dispositif de signalement avec le centre de gestion 88

Conformément au décret n°2020-256 du 13/03/2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute autorité territoriale, depuis le 1^{er} mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité. La commune accepte de signer une convention avec le centre de gestion pour la gestion de celui-ci.

Vente terrain tennis commune Pleuvezain

Le maire rappelle que cette vente a déjà été délibéré en mai 2018. Les frais concernant le bornage ont été pris en charge par la commune de Pleuvezain. Le conseil accepte toujours de céder le terrain de tennis pour 1'euro symbolique à la commune de Pleuvezain afin d'y réaliser l'aménagement d'un city stade sous conditions que le projet se réalise.

Décision modificative : régularisation chapitre 20

Afin de régulariser le chapitre 20, le conseil municipal accepte la décision modificative suivante :

2117 op 172 - 500 €

20422 + 500 €

Divers

Le maire a proposé la venue du groupe ELOHA (chanteuse compositrice) pour la fête de la musique moyennant un coût de 350 €. La majorité du conseil n'a pas accepté.

Troubles de voisinage :

La période estivale oblige à rappeler quelques règles élémentaires de bon voisinage dans la mesure où malheureusement certains ne font preuve d'aucun civisme ni même de savoir-vivre ou de politesse à l'égard de leur voisins.

Rappel : les travaux de bricolage, de nettoyage avec des appareils occasionnant des nuisances sonores ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h
- les dimanches et les jours fériés que de **10h à 12 heures**.

Interdiction également de faire du feu pendant la période estivale.

Suite à plusieurs interrogations, nous vous informons que la boîte aux lettres de la mairie se situe sur le côté de la façade du bâtiment direction beuvezin.

Plusieurs manifestations auront lieu sur la commune cette année :

Vendredi 24 Juin 2022 Fête des Voisins

Vendredi 22 Juillet 2022 – Visite guidée de la Commune – RDV 14h00 sous les Halles

Samedi 13 Août 2022 – Concours pétanque + feu d'artifice

Jeudi 25 Août 2022- Visite guidée de l'Eglise de Vicherey – RDV 14h00 sous les Halles

Dimanche 21 Août 2022 – Brocante